



DOSSIER

PLUS DE 60 PROPOSITIONS POUR L'EMPLOI EN MONTAGNE

● L'actualité
au cœur
des travaux
du 27^e
congrès
à Bonneville



◀ L'inégale
répartition
des médecins
sur les
territoires
se confirme



◀ Une
circulaire
pour mettre
en place
le très haut
débit

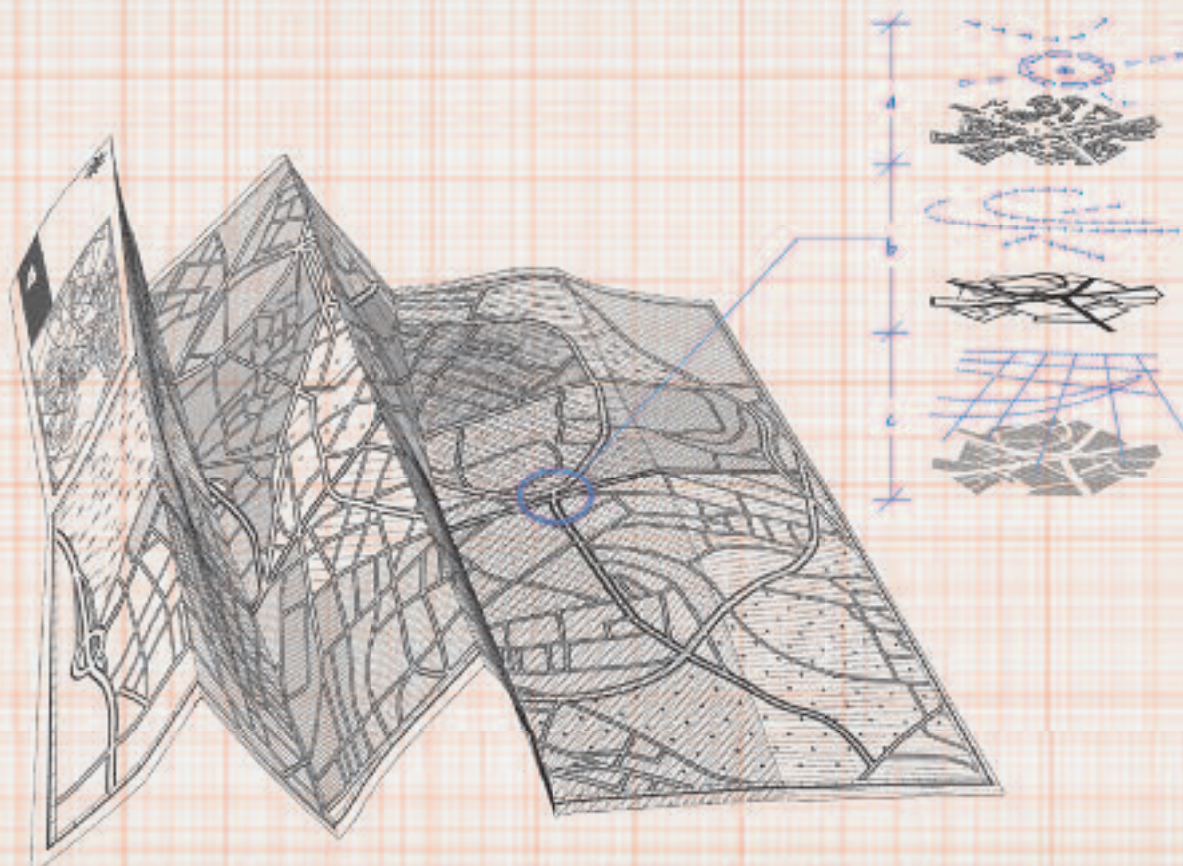
MODE D'EMPLOI

EAU

PROPRETÉ

ÉNERGIE

TRANSPORT



★ BETC EURO RSCG MCS 403 210 032 Paris

POUR NOUS, BIEN CONNAÎTRE LES VILLES PERMET DE TROUVER DES SOLUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour réguler les flux urbains de l'eau, de la propreté, de l'énergie et des transports, VEOLIA ENVIRONNEMENT innove et développe chaque jour des solutions durables adaptées aux enjeux de nos partenaires : les collectivités locales et les industries. Implantée dans les principales villes de 74 pays et portée par 312000 collaborateurs, VEOLIA ENVIRONNEMENT affirme sa position de leader mondial des services à l'environnement.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT

EDITO «Le Conseil national de la montagne reste notre priorité»



Alain Bagn

«Le Conseil national de la montagne (CNM) devrait finalement se réunir au lendemain de notre 27^e congrès. Ce rendez-vous est très attendu par les élus et les acteurs socio-économiques de la montagne pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que, contrairement à ce qu'avait prévu le législateur, le rythme annuel des réunions du CNM n'aura pas été tenu. Aussi et surtout parce qu'au lendemain de l'adoption d'une réforme en profondeur de notre organisation territoriale et à la veille d'une échéance présidentielle, il est nécessaire de s'engager dans une refondation claire et déterminée de la politique nationale

de la montagne. Parmi les multiples dossiers que devra évoquer le CNM, celui de la modernisation de la loi Montagne tiendra une place toute particulière.

Ce sujet est d'autant plus stratégique que le rapport sur le bilan des 25 ans de la loi Montagne du 9 janvier 1985, qui a été remis au Premier ministre et présenté à la commission permanente juste avant l'été, apparaît contestable sur de nombreux points.

Autant de débats sur lesquels nous avons préparé argumentaires et propositions que nous ferons connaître à l'occasion de notre congrès de Bonneville en présence de Bruno Le Maire, ministre en charge de l'Aménagement du territoire.»

Vincent Descœur, président de l'ANEM, député du Cantal

NUMÉRO 220

4 : ACTUALITÉ

- A la recherche d'une méthode pour réussir la reconversion des stations alpines
- Le Conseil national de la montagne reporté
- Les préconisations du comité opérationnel du Grenelle des ondes

5 : ENVIRONNEMENT

- Avalanches : carton rouge pour les couloirs jaunes
- La réaction de Martial Saddier

12 : EUROPE

- Des propositions montagne pour la commission permanente
- L'AEM alimente la réflexion européenne sur la problématique des services publics

13 : SERVICES PUBLICS

- Nouveau constat de l'inégale répartition des médecins sur le territoire
- Arrêt de la télévision analogique diffusée par satellite
- Une circulaire organise la mise en œuvre du très haut débit

14 : VIE DE L'ANEM

- 27^e congrès : renforcer la politique de la montagne pour les massifs
- Des thèmes au cœur de l'actualité
- Le programme
- Quatre ministres présents à Bonneville



A LA UNE : Réflexion sur la montagne

Il y a un peu plus d'un an, en mars 2010, Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, a confié à François Vannson, député des Vosges, la présidence d'une mission parlementaire sur le développement des emplois dans les territoires de montagne. L'objectif de cette mission était double: accroître la compétitivité des zones de montagne en saison haute en développant la formation des personnels locaux d'une part, et d'autre part, pérenniser les emplois en saison creuse.

Illustration : Olly / Fotolia.com

**PAGE 6 :
L'ACTU
DES
MASSIFS**

7 : DOSSIER

Plus de 60 propositions pour l'emploi en montagne



Un rapport foisonnant d'idées pour relancer l'emploi montagnard

- Repères : Une préoccupation qui n'a rien de récent
- Questions à François Vannson, député des Vosges
- Créer des outils adaptés à la réalité montagnarde
- Tribune libre à Robert de Caumont, ancien président de l'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS)
- Les élus de l'ANEM très investis
- Le bilan de la loi Montagne en porte-à-faux
- Plusieurs possibilités pour rebondir.

PLM

Retrouvez sur le site

www.anem.org

dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole:



Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.

Tél.: 01 45 22 15 13

Fax: 01 45 22 15 26

Directeur de la publication, directeur de la rédaction

Pierre Bretel

Rédaction

Hervé Benoit

Audrey Legardeur

Olivier Riffard

Conception graphique et réalisation

Patrick Maitre (GMES)

Communication

Olivier Lamoureux

Dessins

Dom

Impression

L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.

N° de commission paritaire

0114G84199

ISSN

0296-7987

Abonnement

50 € / 11 numéros.

Ce numéro a été tiré

à 7 600 exemplaires.

Dépôt légal: octobre 2011



A la recherche d'une méthode pour réussir la reconversion des stations alpines

L'Agence des territoires de montagne, implantée à Embrun (Hautes-Alpes), a engagé une recherche sur les stations alpines de moyenne altitude (entre 1500 et 2500 m) afin d'identifier les marges de manœuvre praticables pour diversifier ou réorienter leur offre touristique. La présentation début juillet d'un diagnostic-proposition sur la commune d'Aiguilles-en-Queyras, dans les Hautes-Alpes, a constitué une étape significative vers la mise au point d'une méthodologie à destination des élus, qui utilise le levier urbanisme local pour anticiper la mutation des stations.

Base de départ du télésiège de la station des Aiguilles durant quarante ans, la plaine des Ribes, à Aiguilles-en-Queyras, est une zone d'une dizaine d'hectares, non construite et non constructible, où subsistent quelques équipements touristiques.

Suite au démontage du télésiège et à l'annonce de celui des téléskis, la commune a dû amorcer une reconversion touristique, tant sur l'offre hivernale que sur l'offre estivale. Un programme régional d'aménagement solidaire, élaboré sur l'ensemble du Queyras en 2008, a intégré cette reconversion et cette diversification. Un sentier piétons est en projet. En rive gauche du Guil, des aménagements sont en cours pour la création de plusieurs équipements de glisse ludique (tapis monte-pente pour débutants, piste de luge été/hiver). Début juillet, une étude de faisabilité technique et économique de reconversion des bâtiments restants a été présentée. L'action vient s'inscrire dans cette logique de repositionnement global de la station.

Répondre aux attentes de la population locale et à celles de la clientèle touristique.

Veillant à répondre de la façon la plus actuelle, à la fois aux attentes de la population locale et à celles de la clientèle touristique, le projet consiste à réunir dans un même bâtiment un restaurant préexistant, un mur d'escalade et un espace destiné aux jeunes, ainsi que divers locaux techniques tels que garages et entrepôts pour les véhicules et les matériels de maintenance.

Les extérieurs sont pleinement intégrés à la réflexion avec la réalisation d'espaces verts conviviaux et d'équipements ludiques complémentaires tels que boudodrome ou pistes de VTT ainsi que la poursuite de l'aménagement des berges du Guil.

Renseignements : agence@territoiresdemontagne.eu



La gare désaffectée du télésiège d'Aiguilles occupe une place centrale dans la reconversion du site.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE REPORTÉ

Depuis sa création, le Conseil national de la montagne (CNM) n'a pu tenir le rythme annuel de réunions que lui impose pourtant la loi, du fait notamment de l'encombrement des agendas politiques.

La difficulté de fixer une date, une fois surmontée, n'est pas non plus la garantie que celle-ci soit tenue.

Cela vient encore de se produire avec la date du 30 septembre, officiellement annoncée par

la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), pour être annulée une semaine après.

Reportée « en tout état de cause avant la fin de l'année » la réunion pourrait se tenir courant de ce mois d'octobre. Celle-ci est d'autant plus attendue que le bilan des vingt-cinq ans de la loi Montagne y tiendra une place tout à fait centrale.



La date du prochain CNM sera sur anem.org dès qu'elle sera connue.

LES PRÉCONISATIONS DU COMITÉ OPÉRATIONNEL DU GRENELLE DES ONDES

François Brottes, député de l'Isère et président du comité opérationnel (COMOP) du Grenelle des ondes, chargé d'expérimenter la diminution du niveau d'émission des antennes relais et de nouvelles modalités de concertation, a remis un rapport d'étape à la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet le 31 août.

Le député-maire de Crolles (Isère) et ancien président de l'ANEM milite en faveur d'un abaissement à l'échelle européenne des seuils réglementaires d'émission des antennes relais et d'une concertation plus en amont de la décision de leur implantation. Deux communes classées montagne : La Bresse (Vosges) et Kruth (Haut-Rhin) ont été sélectionnées pour ces expérimentations.

Les simulations ont montré qu'avec un abaissement

de signal des antennes à 0,6V/m, on observe une diminution significative du signal à l'intérieur des bâtiments.

Mais ce ne sont que des calculs faits avec un logiciel qui doivent être vérifiés sur le terrain. Le rapport du COMOP préconise la mise à disposition d'une boîte à outils contenant des éléments objectifs sur l'impact des émissions des antennes relais : plaquette d'information sur la téléphonie mobile et les antennes relais, cahier d'acteurs, réunions publiques. Le rapport prévoit également que les services de l'Etat puissent intervenir pour une médiation éventuelle, à l'échelle de ses services départementaux.

L'intégralité du rapport sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_COMOPpdf

L'ancien président de l'ANEM, François Brottes, plaide pour un abaissement européen des seuils d'émission.



DR

DU NOUVEAU POUR LES PARCS ÉOLIENS

Deux décrets et trois arrêtés du 24 août 2011, publiés au *Journal officiel* le 25, sont venus préciser les nouveaux régimes administratifs applicables aux parcs éoliens. Nous reviendrons sur ces décrets dans un futur article de *PLM*. Ceux-ci sont déjà disponibles sur le site de l'ANEM : www.anem.org

LES RENCONTRES NATIONALES FONT LA FÊTE

En partenariat avec France-Montagnes, Ski-France et Météo-France, la deuxième édition des Rencontres nationales de la montagne, qui réunira à l'Espace Wagram à Paris, le 3 novembre, représentants des stations de ski, hôteliers, professionnels de la montagne, voyagistes et experts météo, sera couplée cette année avec la Fête de la montagne. Réservez la date dès à présent.



Les nouveaux décrets et arrêtés sur les parcs éoliens sont sur anem.org



LA RÉACTION DE MARTIAL SADDIER, président de la commission permanente du CNM



« Si les plans de prévention des risques (PPR) devaient intégrer les couloirs jaunes, il se produirait un renversement complet et irréaliste des fondements de la culture montagnarde du risque. C'est pourquoi j'ai saisi le Premier ministre pour lui en faire part et rappeler ma position, qui est aussi celle de l'ANEM: il est nécessaire et suffisant de s'en tenir au régime des zones rouges et bleues et à la fréquence centennale de répétition ou de l'aléa maximal connu, comme cela est préconisé pour les crues dites rapides. Mais ce dernier doit évoluer au regard de l'avancement des connaissances scientifiques, notamment en lien avec le changement climatique.

J'ai demandé au Premier ministre, non seulement d'aborder le sujet lors du prochain Conseil national de la montagne (CNM), mais également de saisir pour avis le COPRNM⁽¹⁾ et le CNSC⁽²⁾. »

(1) Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs.

(2) Conseil national de la sécurité civile.

Carton rouge pour les couloirs jaunes

Commandité en juin 2010 par les ministères de l'Écologie et de l'Intérieur, le rapport sur les modalités de prise en compte des avalanches exceptionnelles a été diffusé dans le courant de l'été. Supposé résoudre le blocage constaté sur le sujet sensible des « couloirs jaunes » où serait pris en compte le risque tricentennal comme « aléa maximal vraisemblable », il n'est pas certain que ses propositions atteignent le consensus indispensable à la clôture du débat.

Le rapport, confié à l'inspection générale de l'Administration et au Conseil général de l'environnement et du développement durable, s'inscrit dans le prolongement d'un courrier au Premier ministre de février 2010 adressé conjointement par l'ANEM et l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), les présidents successifs de la commission permanente du Conseil national de la montagne (Michel Bouvard et Martial Saddier) et ceux des

groupes montagne de l'Assemblée nationale et du Sénat (Joël Giraud et Jacques Blanc). Ce rapport devait remettre à plat les différents aspects de l'élaboration des plans de prévention des avalanches, et notamment la prise en compte sur les plans réglementaires et cartographiques d'aléas au-delà d'une répétition centennale. Oscillant en permanence entre observations de bon sens et intentions perfectionnistes en matière de sécurité, le rapport finit par pencher en faveur de l'excès de précaution.

Dans un premier temps, le document relativise le risque d'avalanche et la possibilité de le prévenir. Il indique que la mortalité liée aux avalanches s'élève à un à deux décès chaque année, et pointe l'insuffisance des connaissances scientifiques qui permettraient de les prévenir efficacement.

Par ailleurs, il reconnaît la nécessité de disposer de cartographies réglementaires claires et compréhensibles, qu'il considère souvent perturbées par des compromis locaux, et rappelle l'État à sa responsabilité en ce domaine. Les rapporteurs font la démonstration appuyée de la quasi-impossibilité de circons-

crire avec certitude les zones d'extension maximale d'une avalanche, répétant à plusieurs reprises que cela peut concerner des espaces considérables pour un risque dont la réalisation demeure bien incertaine. Ils n'en arrivent pas moins à conclure que ce serait « aller à l'encontre du principe de prévention » de ne « rien demander ou imposer après avoir identifié un risque dont les conséquences peuvent être graves, voire mortelles, et dont la fréquence reste incertaine, même si elle est faible ».

Ce parti pris est d'autant moins anodin qu'il conduit les rapporteurs à préconiser l'intégration dans les documents d'urbanisme des « zones potentiellement touchées par des avalanches exceptionnelles » avec l'interdiction de construire dans celles qui sont restées vierges. En conséquence, d'importants espaces montagnards se trouveraient exclus de toute possibilité de construction au nom d'un risque que de nombreuses générations à venir ne rencontreront pas.

Il est quasi-impossible de circonscrire avec certitude les zones d'extension maximale d'une avalanche.

Le rapport finit par pencher en faveur d'un excès de précaution.

VOSGES : LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN CONGRÈS

Cette année, le congrès de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux se tiendra du 5 au 7 octobre en plein parc naturel régional des Vosges du Nord. Les quelque 800 participants attendus pour cet événement au Centre international d'art verrier de Meisenthal (Moselle) pourront entendre des chercheurs, des experts, des responsables de parcs et des élus débattre de la part essentielle jouée par la culture dans la dynamique territoriale insufflée par les parcs. Originalité du programme : à chacun des cinq ateliers développant les facettes de cette problématique seront associés deux circuits permettant de vérifier par l'exemple de réalisations concrètes (toutes situées bien entendu dans le périmètre du parc des Vosges du Nord) et le bien-fondé des propos échangés en tribune. Enfin, un marché des producteurs mettant en valeur les produits de la marque « Parcs naturels régionaux de France » précédera le vendredi 7 au matin la séance de clôture au château des Rohan à Saverne.

Plus d'info : 2011.congres-des-parcs.fr

JURA : INAUGURATION DE LA BRANCHE EST DE LA LGV RHIN-RHÔNE

Le président de la République a inauguré le 8 septembre le premier tronçon de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône. Ce segment qui relie Dijon (Côte-d'Or) à Mulhouse (Haut-Rhin), en longeant l'Arc jurassien, devrait entrer en service le 11 décembre. L'arrivée de la branche Est du TGV permettra des gains de temps considérables pour les voyageurs et représente une opportunité nouvelle pour la Région : une ouverture vers l'Europe de l'Est.

Réseau ferré de France (RFF), gestionnaire des chemins de fer français, indique que désormais le parcours Dijon-Strasbourg s'effectuera en deux heures (trois heures quarante actuellement), et Paris-Belfort en deux heures quinze (trois heures cinquante à ce jour). Porrentruy sera la ville suisse la plus proche de Paris, à deux heures quarante de la capitale, Bâle à trois heures et Zurich à trois heures cinquante-cinq. Cet axe ferroviaire est une opportunité intéressante pour les territoires du massif jurassien qui devrait améliorer leur accessibilité et en favoriser l'attractivité et l'activité économique.

Plus d'info : est.lgvrhinrhone.com

PYRÉNÉES : LA CHARTE SUR LES TERRES AGRICOLES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES FAIT DÉBAT

C'est au cours d'une réunion tendue à Pau, de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, que l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques a indiqué, par la voix de son président, qu'elle ne signera pas la charte « Agriculture, urbanisme et territoire » en raison de son caractère très restrictif pour les constructions neuves. Ce document, issu des dispositions du Grenelle de l'environnement et élaboré par les services de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, interdit notamment à un agriculteur de construire son lieu d'habitation à plus de 50 mètres du siège de son exploitation. L'application de cette charte compromet de nombreux projets de carte communale qui ont été rejetés par la commission des espaces agricoles. Certains élus qui travaillent leurs documents d'urbanisme depuis 2002 sont aujourd'hui dans l'impasse. L'application de cette charte conduit notamment le maire d'une commune fusionnée en trois bourgs, à refuser des permis de construire à des fils d'agriculteurs qui voulaient construire sur leurs terrains...

Plus d'info : www.cdg-64.fr

CORSE : Signature d'un partenariat exemplaire entre EDF et la vallée du Niolu

La convention locale EDF-ANEM à l'échelle du territoire de la vallée du Niolu et de la communauté de communes d'Aghja Nova en Haute-Corse a été signée le 8 septembre, en présence notamment de Jean-Félix Acquaviva, maire de Lozzi et membre du comité directeur de l'ANEM, de Jacques-Thierry Monti, directeur régional EDF en Corse, et de Pierre Bretel, délégué général de l'Association.

La vallée du Niolu, située au pied du Monte Cinto, accueille en son cœur, depuis 1969, le premier et plus grand ouvrage hydroélectrique de l'île, qui a aussi une vocation d'irrigation agricole. Son implantation a occasionné des changements environnementaux importants sur

la vallée et le bassin versant. Cette convention, dans le droit fil de l'accord-cadre entre l'ANEM et EDF, va impulser des projets de développement concrets et porteurs de sens pour revitaliser les territoires de la montagne corse que sont les communes du Niolu.

En effet, aujourd'hui, les réflexions opérées entre les acteurs locaux, les élus et le groupe EDF, ont créé une dynamique faisant apparaître, au-delà des actions ciblées dans la convention, l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat dans une optique de développement durable des territoires de montagne.

Plus d'info : www.anem.org



De gauche à droite : Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, Pierre Castelli, président de la communauté de communes d'Aghja Nova, Jacques-Thierry Monti, directeur général d'EDF Corse, Jean-Félix Acquaviva, maire de Lozzi.

MASSIF CENTRAL : UN FILM SUR LA RÉALITÉ DU TÉLÉTRAVAIL

Macéo, la structure d'ingénierie créée en novembre 2009 qui regroupe les réseaux sociaux du massif (ADIMAC, APAMAC, SIDAM et UCCIMAC)⁽¹⁾ avait lancé en avril 2010 une étude-action sur le développement du télétravail dans le Massif central confiée aux cabinets Citica et Consultic. Les six territoires associés à l'étude (les conseils régionaux d'Auvergne et de Midi-Pyrénées, les conseils généraux du Cantal, de l'Hérault et du Lot ainsi que le Syndicat mixte d'informatisation des communes aveyronnaises - SMICA) ont d'abord fait l'objet d'un diagnostic présenté dès juillet. Des scénarios leur ont été proposés en décembre avant que ne s'ouvre en janvier dernier une phase d'expérimentation initiée à partir de cette année. Véritable radioscopie des multiples facettes de la réalité du télétravail, l'ensemble de la démarche fait désormais l'objet d'un film qui a été présenté le 30 août à Murat (Cantal) à l'occasion d'une réunion de restitution. Intitulé « La Vérité sur le télétravail », il est téléchargeable gratuitement depuis un site dédié.

Plus d'info : www.maceo.pro
ou <http://www.teletravail-massif-central.com> (film)

(1) ADIMAC : Association pour le développement Industriel et économique du Massif central.
APAMAC : Association pour la promotion de l'artisanat du Massif central.
SIDAM : Service interdépartemental pour l'animation du Massif central.
UCCIMAC : Union des chambres de commerce et d'industrie du Massif central.

En tant que témoin interviewé dans le film, le président du conseil général du Cantal et président de l'ANEM, Vincent Descœur, assistait à la séance de restitution.

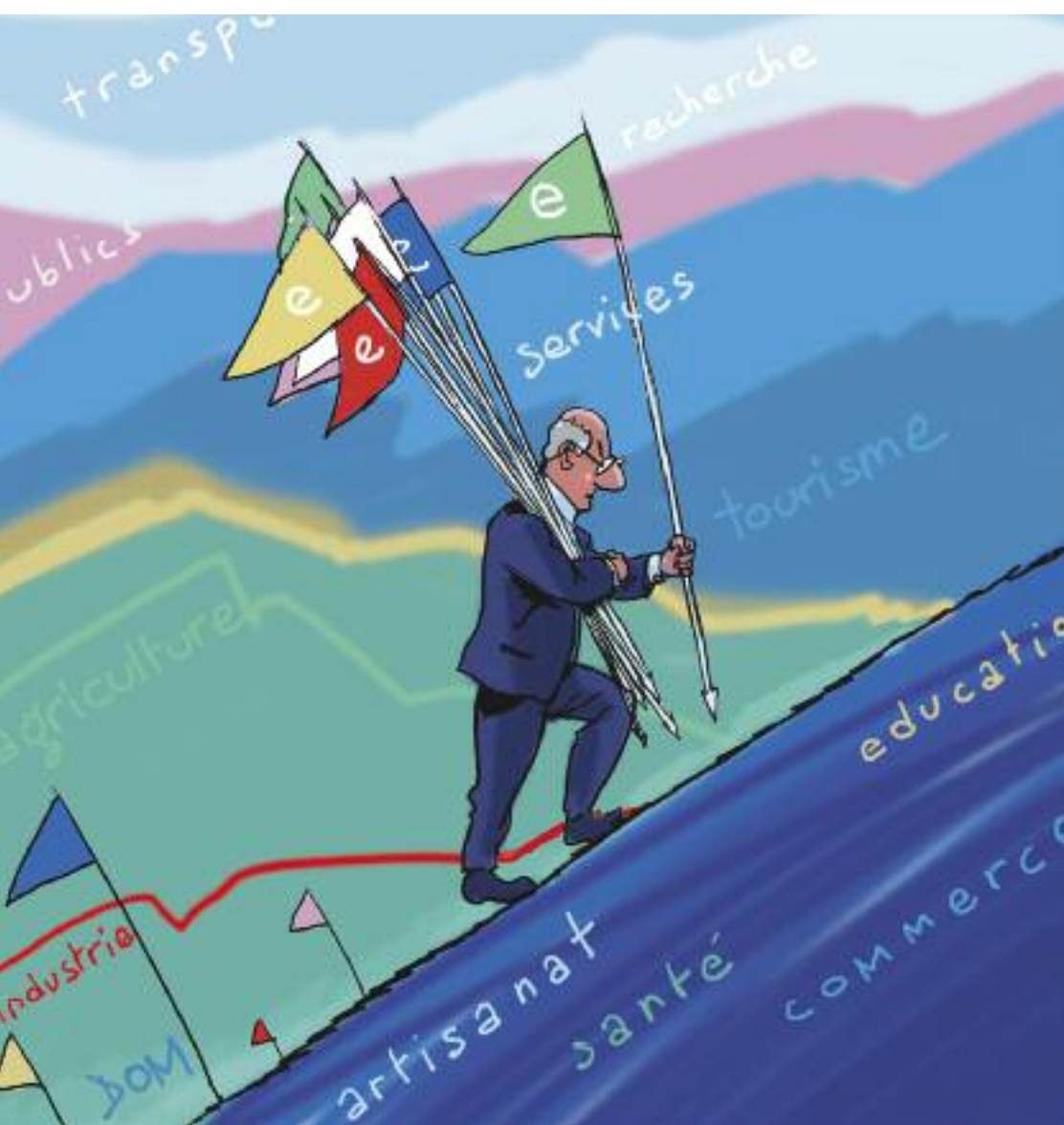


ALPES : INITIATIVE ORIGINALE POUR LE TOURISME DURABLE

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière Alcotra/Strattour, qui a pour objectif de lutter contre les effets négatifs de la saisonnalité, a décidé de lancer l'opération « Bienvenue chez vous - Tous ambassadeurs de Rhône-Alpes ». Cette initiative consiste à proposer à 112 « ambassadeurs » sélectionnés parmi des blogueurs et des journalistes en 2011 puis parmi des anonymes rhônalpins à partir de 2012, de promouvoir leur « coup de cœur » dans la Région au moyen de clips vidéo qui seront diffusés sur l'Internet et sur les télévisions locales. Celui dont la vidéo sera la plus visionnée gagnera un voyage d'exception en Rhône-Alpes. La Région espère ainsi inciter les Rhônalpins à pratiquer davantage le tourisme de proximité. Le budget consacré à cette opération est de 513 000 euros sur trois ans, financés en partie par des fonds européens.

Plus d'info : fr.rhonealpes-tourisme.com

Plus de 60 propositions pour l'emploi en montagne



Il y a un peu plus d'un an, en mars 2010, Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, a confié à François Vannson, député des Vosges, la présidence d'une mission parlementaire sur le développement des emplois dans les territoires de montagne. L'objectif de cette mission était double: accroître la compétitivité des zones de montagne en saison haute en développant la formation des personnels locaux d'une part, et d'autre part, pérenniser les emplois en saison creuse.

Après la constitution d'un groupe de travail et de nombreuses auditions auprès des acteurs concernés, le rapport de la mission devrait être remis à Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, dans le courant du mois d'octobre. Bien que le rapport soit encore provisoire, plus de soixante propositions ont été identifiées.

Pour la Montagne fait le point sur la teneur de celles-ci, dont l'approche très large pourrait alimenter de nombreuses perspectives d'évolution pour le développement de l'emploi en montagne.

- *Le rapport s'appuie sur l'audition de plus d'une centaine d'élus et d'acteurs socio-économiques.*
- *Les propositions couvrent tous les aspects de l'emploi en montagne.*
- *Plusieurs propositions visent le soutien de l'activité économique montagnarde comme moteur essentiel de l'emploi.*

Un rapport foisonnant d'idées pour relancer l'emploi montagnard

Les enjeux en termes de maintien et de potentiel d'emplois liés, emplois directs ou indirects, sont majeurs pour le développement des territoires de montagne sur le long terme. Le rapport Vannson s'est donc donné pour objectif de proposer des solutions qui permettraient de garantir l'attractivité en montagne, en plaçant les ressources humaines au cœur de la stratégie de développement.

Le rapport part du préalable que « toutes formes de stratégie de développement touristique et économique qui pourraient être mises en place pour asseoir et conforter une activité riche et diversifiée à l'année, doit avoir pour corollaire des réponses adaptées en termes de qualification des salariés, de sécurisation des parcours, de fidélisation des ressources humaines ».

Le rapport s'articule autour de trois questions :

- Quelles sont les potentialités de développement qui pourraient rendre les territoires de montagne attractifs pour la clientèle touristique et, en tant que territoire de vie, garantir ainsi une activité économique forte et pérenne ?

- Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour sédentariser et fidéliser les ressources humaines, à la fois en améliorant leur cadre de vie et en sécurisant leurs emplois ?

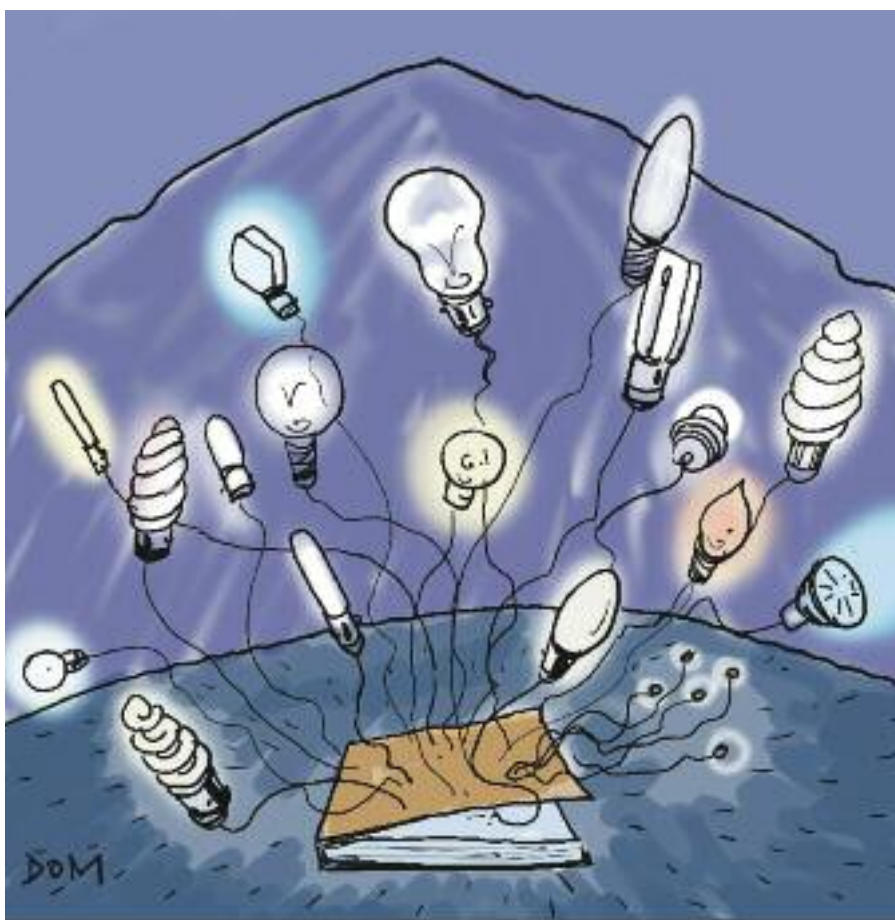
- Comment créer un cadre national qui permet de mettre en œuvre le potentiel des territoires de montagne ?

Une soixantaine de propositions résultent de ce long travail de réflexion et d'auditions. Elles vont de la simple recommandation à la rédaction de décrets, en passant par l'institution de cadres nationaux, d'instances de concertation et la mise en place d'expérimentations, de groupes de travail et de lancement d'études. Sont concernés des domaines aussi variés que la promotion touristique, le calendrier scolaire et les classes de découvertes, l'investissement dans les remontées mécaniques, la cohérence des massifs au niveau européen, la qualification des travailleurs, mais aussi le logement, les transports, la santé, etc.

Plusieurs de ces propositions insistent sur l'utilité de disposer d'outils d'observation statistique qui permettraient de mieux cerner les réalités socio-économiques de la montagne. L'ensemble constitue un corpus très riche qui recense et pourrait servir de référence sur les évolutions qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour alimenter une véritable stratégie pour l'emploi en montagne.

Il faut maintenant attendre de savoir quelle suite le ministre donnera à ces propositions. Mais en tout état de cause, certaines ne pourront pas voir le jour avant l'élection présidentielle.

Des propositions qui résultent d'un long travail de réflexion et d'auditions.



UNE PRÉOCCUPATION QUI N'A RIEN DE RÉCENT

REPÈRES

La question de l'emploi en montagne n'est pas nouvelle. De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années aussi bien sur le développement économique et touristique des territoires de montagne, que sur l'emploi des saisonniers et des pluriactifs.

De même, le Conseil national de la montagne (CNM) et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCI) ont mené différents travaux et groupes de travail sur la question. On rappellera parmi ceux-ci :

- « Attractivité des stations de sports

d'hiver : reconquête des clientèles et compétitivité internationale », Vincent Rolland, 2006.

- « Guide de l'environnement social des saisonniers et des pluriactifs en stations de montagne », ANEM, 2006.

- « Le Logement des travailleurs saisonniers du tourisme », Lilian Halls

French et Alain Simon, 2003.

- « Propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme », Anicet Lepors, 1999.

- « Droit à la pluriactivité », Hervé Gaymard, 1994.

QUESTIONS À FRANÇOIS VANNON,

député des Vosges



PLM: Parmi la soixantaine de propositions du rapport, quelles sont celles qui vous paraissent les plus essentielles?

François Vannson: Le choix que j'ai fait d'élargir la mission à l'ensemble des problématiques ayant un impact sur l'emploi en montagne m'a conduit à faire des propositions concernant des domaines très variés. Il est donc véritablement difficile de hiérarchiser les propositions les unes par rapport aux autres.

Néanmoins, je considère que les préconisations les plus importantes sont notamment celles qui sont regroupées dans la dernière partie du rapport et qui fournissent des pistes sur les outils et les dispositifs à mettre en place au niveau national pour que l'ensemble des préconisations du rapport soient suivies d'une mise en œuvre opérationnelle.

Il s'agit par exemple de la mise en place d'un réseau national des pluriactifs et des employeurs

des territoires de montagne ou encore de la création d'un comité de coordination interministériel sur le thème de la saisonnalité et de la pluriactivité en territoire de montagne qui aurait pour objectif de suivre les axes de travail opérationnels mis en œuvre pour développer l'emploi en montagne et impulseraient la concertation au niveau local, si nécessaire.

PLM: Quel avenir voyez-vous pour les propositions de votre rapport?

F.V.: Nous travaillons beaucoup avec la DATAR⁽¹⁾, la DGCIS⁽²⁾ et le CNM⁽³⁾ et nous comptons énormément sur les services de l'Etat pour qu'une mise en œuvre immédiate de ces propositions soit possible.

L'objectif est notamment de faire en sorte que les bonnes pratiques constatées puissent être partagées et reproduites ailleurs. Mais au-delà du cadre national, la mise en œuvre de certaines propositions relève de la concertation locale.

Aux acteurs locaux, les comités de massifs entre autres, de se saisir de celles-ci.

En termes de calendrier, le contexte de l'élection présidentielle ne devrait pas tellement impacter le devenir du rapport dans la mesure où l'ensemble des acteurs du secteur, quelle que soit leur tendance politique, ont été associés à sa rédaction, ce qui en fait un rapport très consensuel. Il est donc de l'intérêt de tous que ces propositions soient suivies d'effet. Bien entendu, je resterai très mobilisé sur ces sujets après la remise du rapport afin notamment de veiller à la mise en œuvre effective des propositions formulées. Ce rapport n'a pas vocation à rester dans un tiroir!

(1) Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

(2) Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

(3) Conseil national de la montagne.

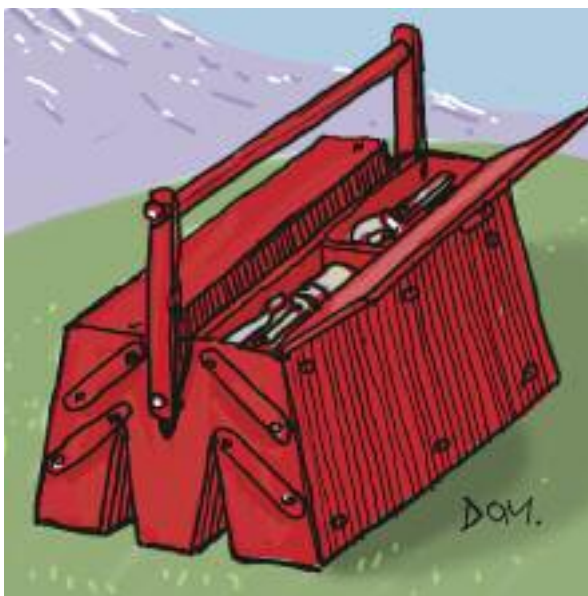
Créer des outils adaptés à la réalité montagnarde

En toute logique, le rapport souligne que pour remédier aux difficultés spécifiques du marché de l'emploi en montagne, il est d'abord nécessaire de remédier à l'insuffisance de moyens d'observation et d'information à son sujet.

Contrairement à son objectif initial, la mission menée par le député François Vannson s'est intéressée de près à de multiples aspects concrets et quotidiens de la gestion des territoires montagnards et de la gouvernance à mettre en œuvre pour tenir compte des spécificités de ces territoires et pour renforcer leur attractivité.

Le rapport sur l'emploi en montagne, à l'instar de la plupart des observateurs du développement des territoires de montagne, a en effet constaté l'absence d'outils adaptés à différents niveaux d'interventions, qui permettent d'appréhender la réalité montagnarde.

Plusieurs des propositions du rapport vont donc dans le sens de la mise en place de structures nationales qui auraient pour objectif d'apporter une meilleure connaissance des spécificités de l'emploi en territoire de montagne et aussi d'impulser, d'harmoniser et de soutenir les dispositifs mis en œuvre au niveau local. Sur la problématique de la sai-



Se donner les moyens de mieux appréhender le phénomène de la saisonnalité.

de mettre en place des outils et une coordination à l'échelle nationale à travers notamment:

- La création d'un portail d'entrée de la saisonnalité. Cette proposition consiste à créer un portail Internet unique où chacun pourrait trouver des informations pratiques sur les lieux d'accueil, les démarches de recherche d'emploi ou d'accès au logement, les offres d'emploi et de formation et le calendrier des saisons (proposition n° 66)⁽¹⁾.

● La structuration en réseaux des lieux d'accueil des saisonniers, pluriactifs et employeurs (proposition n° 67).

- La création d'un « Comité de coordination interministériel sur la saisonnalité et la pluriactivité en territoires de montagne » qui permettrait d'impulser et de suivre des axes de travail opérationnel afin d'améliorer l'emploi dans les territoires de montagne et de « chaapeuter » les instances de concertation locale (propositions n° 68 et 69).

(1) La numérotation est celle de la version provisoire du rapport.

Mettre en place des structures nationales pour une meilleure connaissance des spécificités de l'emploi en montagne.

TRIBUNE LIBRE À ROBERT DE CAUMONT,

ancien président de l'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS).



« Les mesures proposées par François Vannson ne coûtent pas cher et peuvent rapporter gros. »

« Investi par le ministre du Travail d'une mission sur "le développement des emplois dans les territoires de montagne", le député des Vosges vient d'accomplir un travail considérable de collecte d'expériences auprès des acteurs de tous les massifs. Ses propositions confirment et renforcent les termes essentiels des rapports antérieurs et des suggestions des 12^e Rencontres nationales sur la pluriactivité et la saisonnalité, qui se sont tenues en mai aux Menuires: diversification des activités, gestion des complémentarités saisonnières, adaptation des formations, sécurisation des parcours professionnels.

Pour affronter la compétition internationale, François Vannson rappelle que la qualité de l'accueil touristique passe par la qualification, les droits sociaux, le logement décent, la santé, les transports, bref, l'amélioration de la vie quotidienne des saisonniers. Et comme les temps sont durs, entre la crise et le bilan des vingt-cinq ans de la loi montagne, le rapport a le mérite de proposer des mesures qui ne coûtent pas cher et peuvent rapporter gros: l'amélioration de l'outil statistique, l'intensification de l'information (*Guide des saisonniers*) et de la formation biquilifiante, le renforcement des lieux d'accueil et de leur réseau,

la mise en place d'un outil de coordination interministérielle.

Je regrette toutefois qu'en ce qui concerne le principe de reconduction automatique du contrat de travail saisonnier on ait préféré l'incitation à la modification de l'article L.1244-2 du code du travail. Selon moi, une solution à court terme consisterait par exemple à saisir une opportunité conjoncturelle, comme le maintien de la TVA à 5,5% dans l'hôtellerie-restauration et le "soulagement" de ce secteur, pour introduire dans le code du travail l'alternative entre la prime de précarité et la reconduction du contrat de travail pour la saison suivante. »

Les élus de l'ANEM très investis

Conscients depuis des années des enjeux liés au développement de l'emploi en zone de montagne, les élus de la montagne ont pris une part active dans plusieurs débats et groupes de travail sur les différentes thématiques mises en évidence dans le rapport du député des Vosges.

Sur la condition des saisonniers et pluriactifs l'Association a notamment publié, en avril 2006, un guide méthodologique intitulé « *Environnement social des saisonniers et pluriactifs en station de montagne: réalités et perspectives* ». Cette étude a tracé des pistes d'améliorations à apporter aux dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur, en invitant les professionnels du secteur à faire

évoluer les pratiques. La plupart de ces propositions sont toujours d'actualité, même si certaines avancées ont été obtenues.

L'ANEM participe également à différents groupes de travail, notamment sur la réhabilitation de l'hébergement touristique, sur la question du vieillissement des installations de remontées mécaniques, le financement des investissements, sur l'école en zone de montagne, etc. L'Association restera donc très attentive au devenir des propositions contenues dans le rapport

LE BILAN DE LA LOI MONTAGNE EN PORTE-À-FAUX

Alors que le député des Vosges, François Vannson, conduisait les auditions et rédigeait son rapport, cinq inspecteurs généraux ont remis au Premier ministre un rapport relatif aux vingt-cinq ans de la loi Montagne dans la perspective d'une mise à jour de la loi de 1985. On notera que tout au long du rapport ils déplorent, comme le député, le manque de chiffres et de données statistiques pour appréhender la réalité montagnarde. Leurs conclusions mettent en évidence des évolutions significatives, bien que,

selon eux, pas toujours imputables à la loi Montagne et estiment que cette loi, qui consacre la spécificité de ces territoires en raison de leurs handicaps naturels, a perdu de son intérêt et plaident plutôt pour une politique de massif menée au niveau régional. La redéfinition de la politique de la montagne, qui pourrait intervenir suite à ces conclusions, aura un impact non négligeable sur l'intérêt accordé aux propositions faites pour l'emploi en montagne par le député des Vosges.

PLUSIEURS POSSIBILITÉS POUR REBONDIR

Les Assises de la saisonnalité, le 11 octobre à Albertville (Savoie), ainsi que les Rencontres nationales de la montagne prévues le 3 novembre à Paris, feront sans doute le point sur les propositions pour l'emploi en montagne. Il serait souhaitable que le prochain CNM puisse l'évoquer. On peut présumer que

le rapport du député François Vannson sera décrypté et remis en question durant le Festival des métiers de montagne qui se tiendra du 15 au 18 novembre 2012 à Chambéry. L'élection présidentielle passée, nous devrions connaître les suites que le gouvernement en place aura décidé de donner au rapport.



LE 29 NOVEMBRE 2011 LA FRANCE ABANDONNE LA TV ANALOGIQUE !

Les 6 chaînes nationales cesseront définitivement leur diffusion analogique sur le satellite ATLANTIC BIRD 3 à 5 ° Ouest



FRANSAT, LA SOLUTION IDÉALE DE TNT GRATUITE PAR SATELLITE POUR LES ZONES BLANCHES

FRANSAT est la solution simple et économique pour passer au tout numérique :

- **Pour les foyers non ou mal couverts par le réseau hertzien**

Il suffit d'orienter une parabole sur le satellite ATLANTIC BIRD 3 et de s'équiper d'un pack décodeur numérique FRANSAT pour accéder à toute la TNT gratuite, sans abonnement ni limite de durée.

- **Pour les foyers déjà équipés d'une réception sur ATLANTIC BIRD 3**

Pour les foyers déjà équipés d'une parabole pour la réception des 6 chaînes nationales en analogique, il suffit de remplacer l'ancien démodulateur analogique par un pack décodeur numérique FRANSAT sans rien changer à la parabole !



+



=



www.fransat.fr

N° magique Indigo **32 60** dites "Fransat"
0.15 EUR TTC/MN

Via eutelsat

LES 19 CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT

ET LES 24 OFFRES RÉGIONALES
DISPONIBLES EN SIMULTANÉ

LES CHAÎNES TNT HD

+DES CHAÎNES LOCALES ET THÉMATIQUES



Des propositions montagne pour la commission permanente

Des mesures expressément dévolues à la montagne, notamment pour encourager l'exploitation de sa forêt.

Le 14 septembre, les présidents des comités de massif étaient entendus à la DATAR par le groupe de travail Europe afin de peaufiner son projet de contribution sur la prise en compte des massifs dans les futurs programmes communautaires. Une contribution qui devrait être largement convergente avec les propositions que l'Association avait mises au point avec les organisations agricoles.

La commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) de février 2011 avait décidé de prolonger en un seul groupe de travail ceux consacrés à l'Europe, d'une part, et à l'agriculture et à la forêt, d'autre part. Il s'agissait d'assurer une veille sur l'évolution des propositions concernant la politique agricole commune (PAC) au-delà de 2013 et l'élaboration des futurs programmes opérationnels de la politique de cohésion.

Le projet de contribution rédigé en juillet intervient notamment à la suite de la communication de la Commission européenne du mois de juin qui poursuit plus en détail un des trois scénarios qu'elle avait présentés en novembre 2010 (voir « PLM » n° 211).

C'est ce qui amène les auteurs du document à relever la disparition de la composante obli-

gatoire « zone à contraintes naturelles spécifiques » dans le nouveau système de prime à l'hectare du premier pilier (aides à la production).

Cela les conduit en toute logique à faire trois propositions complémentaires. En premier lieu, ils demandent que le renvoi de cette compensation dans le second pilier (développement rural) ne se fasse pas au détriment

de l'actuelle indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), qu'elle a vocation à renforcer. Ensuite, ils insistent sur la légitimité des productions herbagères à bénéficier du maintien d'aides couplées à la production, et à être éligibles prioritairement à la part « contrepartie écologique »⁽¹⁾.

En matière de développement rural, les propositions ont également pour but de conforter la politique d'installation et l'ICHN, notamment, pour que tous les chefs d'exploitation, même pluriactifs, puissent être éligibles à cette dernière.

Par ailleurs, elles suggèrent qu'un des « trains



de mesures »⁽²⁾ du second pilier soit expressément dévolu à la montagne, notamment pour encourager l'exploitation de sa forêt. Le document affirme également la pertinence du massif comme échelon d'intervention, demande que la redéfinition des zones agricoles défavorisées en tienne compte et que le massif puisse être un échelon de programmation de la politique de cohésion dans la logique d'« approche territoriale intégrée » proposée par la Commission.

Enfin, la contribution s'achève en abordant les perspectives financières et propose que 2,5 % du budget global de la politique de cohésion soit consacré à la montagne et réparti entre les Etats membres au prorata de la

superficie de zones montagneuses de chacun. Compte tenu des échéances resserrées (la Commission devait rendre publiques ses propositions début octobre), le groupe a décidé d'organiser au plus vite une visite des présidents de comité de massif au cabinet de Dacian Ciolos, commissaire en charge de l'agriculture, et à celui de Johannes Hahn, en charge de la politique de cohésion.

(1) Le système d'aide à l'hectare proposé en juin par la Commission comprendrait plusieurs composantes : à la base d'un droit à prime unique (DPU) harmonisé s'ajouteraient une prime écologique rémunérant les bonnes pratiques environnementales, et pour les secteurs qui le justifient, une aide directe à la production.

(2) Ensemble de mesures autour d'une thématique donnée, combinables entre elles à l'instar d'une boîte à outils.

L'AEM ALIMENTE LA RÉFLEXION EUROPÉENNE SUR LA PROBLÉMATIQUE DES SERVICES PUBLICS

En partenariat avec le groupement d'intérêt public Massif central, l'Association européenne des élus de montagne (AEM) organisait le 29 septembre au Comité des régions de Bruxelles une matinée sur le thème : « Biens publics et services écosystémiques comme facteur de développement : les montagnes, territoires pilotes ? ». La conférence était avant tout l'occasion de présenter une étude menée dans le Massif central sur le recensement de ses ressources environnementales

et socio-économiques en fonction de leur valeur marchande et non marchande. En sous-main, se pose la question de la traduction de cette valeur en potentiel de développement durable pour le territoire. Cette démarche globale et innovante entend contribuer aux réflexions et à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, en particulier sur le changement climatique et sur la biodiversité. Mais elle s'inscrit également dans le

contexte des enjeux du sommet de la Terre Rio +20, en apportant des éléments d'aide à la décision au regard de l'économie verte. Dans un deuxième temps, une table ronde qui réunissait l'Agence européenne pour l'environnement, le Secrétariat général de la Commission européenne, les directions générales : DG Regio, DG Agri et DG Env, a permis de confronter cette nouvelle approche du développement aux outils et aux politiques de l'Union européenne.



NOUVEAU CONSTAT DE L'INÉGALE RÉPARTITION DES MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE

Dans son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, la Cour des comptes consacre son chapitre IV à la démographie médicale en constatant, comme en 2007, l'inégale répartition territoriale des médecins libéraux entre zone urbaine et zone rurale.

Les données démographiques de cette étude sur les médecins font ressortir, malgré une forte augmentation des effectifs, la persistance de disparités territoriales importantes entre les zones urbaines et les zones rurales isolées, auxquelles s'ajoutent des inégalités de répartition entre disciplines. Ni les dispositifs de quotas, ni les mesures financières d'incitation n'ont permis de réduire ces écarts.

Les auteurs du rapport formulent cinq recommandations :

- Elaborer une nouvelle cartographie homogène des zones fragiles fondées sur un temps d'accès à un médecin généraliste et si possible à un médecin spécialiste, qui ne doit pas excéder un temps maximum donné.
- Rendre plus effectifs les dispositifs de régulation des flux de

formation, notamment en réduisant le nombre de postes ouverts aux épreuves classantes nationales et en diminuant les redoublements de complaisance.

- Développer la réflexion sur un éventuel abaissement du *numerus clausus*.
- Revoir l'avenant n° 20 à la convention médicale en plafonnant le montant de l'aide, en modulant la prise en charge des cotisations sociales des médecins, y compris pour ceux déjà installés, en fonction de leur répartition territoriale.
- Consolider au niveau du ministère de la Santé les données recueillies sur les aides dans les guichets uniques des agences régionales de santé (ARS).

Retrouvez le texte intégral de la circulaire sur www.anem.org



Arrêt de la télévision analogique diffusée par satellite

Le signal analogique disparaît progressivement au profit du numérique : l'analogique terrestre s'arrêtera définitivement le 29 novembre, la diffusion analogique par satellite s'achèvera, elle aussi, le même jour. Après cette date, la diffusion hertzienne terrestre et satellitaire sera donc entièrement numérique.

À partir du 29 novembre, le satellite AB3 ne diffusera plus que des chaînes numériques. Les téléspectateurs qui reçoivent la télévision analogique par satellite sont concernés et doivent donc impérativement passer à un mode de réception numérique pour continuer à recevoir la télévision après cette date.

Dans la plupart des cas,

il n'est pas nécessaire de modifier son équipement. Il suffit simplement d'adapter son installation actuelle en fonction de l'offre choisie. Pour recevoir les chaînes de la TNT par satellite, il existe deux offres gratuites sans abonnement : TNTSAT via le satellite Astra, ou FRANSAT via le satellite AB3.

Les téléspectateurs recevant actuellement l'analogique par le satellite AB3 n'auront pas besoin de faire réorienter leur parabole s'ils choisissent l'offre FRANSAT. S'ils optent pour l'offre TNTSAT, ils devront réorienter leur parabole vers le satellite Astra. Dans les deux cas, il faudra faire l'acquisition d'un démodulateur numérique satellite (à partir de 120 euros) auprès des principaux distributeurs.

Il n'existe pas d'aide financière spécifique pour l'adaptation numérique des installations paraboliques AB3.

Dès la mise en conformité de leur installation, les téléspectateurs pourront profiter immédiatement des dix-neuf chaînes de la TNT. Ils pourront aussi, s'ils le souhaitent, passer à un autre mode de réception selon ce qui est disponible dans leur région : TNT, câble, ADSL, fibre optique.

Information :
tél. : 0970 818 818 ou
www.tousaunumerique.fr



UNE CIRCULAIRE ORGANISE LA MISE EN ŒUVRE DU TRÈS HAUT DÉBIT

Le 16 août, le Premier ministre a signé une circulaire qui instaure des commissions consultatives régionales réunissant acteurs publics et privés sous l'égide des préfets de Région, afin d'assurer la cohérence du déploiement du très haut débit sur les territoires.

Des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration dans 80 % des départements. Il apparaît aujourd'hui indispensable d'inciter les derniers territoires non couverts à engager dans les meilleurs délais la démarche d'élaboration de ces schémas. Les préfets de Région seront amenés à « formuler un

avis circonstancié sur les demandes de financement des projets de réseaux d'initiative publique présentés par les collectivités ». Le succès de la mise en œuvre du programme repose à la fois :

- sur l'État, garant de la cohérence et de la bonne couverture de tous les territoires ;
- sur les collectivités territoriales qui interviendront en maîtrise d'ouvrage, soutenues par l'État, pour pallier l'absence d'investissement privé dans certains territoires ;
- sur les opérateurs, qui ont manifesté l'intention d'investir dans les principales agglomérations pour couvrir, au plus tard en 2020, 57 % des ménages.

Les commissions consultatives régionales pour l'aménagement numérique des territoires auront principalement pour objet, sous l'autorité des préfets, de favoriser la qualité du dialogue entre les opérateurs privés et publics et de suivre la bonne réalisation des engagements de chacun. Il s'agit ainsi de permettre aux opérateurs de confirmer et de préciser leurs intentions de déploiement afin d'en vérifier la cohérence et la crédibilité et d'assurer une concertation entre opérateurs et collectivités afin de bien délimiter les aires d'intervention de chacun.

Retrouvez le texte intégral de la circulaire sur www.anem.org



6-8 octobre

27^e congrès
de l'ANEM à Bonneville
(Haute-Savoie)

12-14 octobre

22^e congrès
de l'Assemblée des communautés
de France (ADCF)
à Rennes (Ille-et-Vilaine)

19 octobre

● Lancement du label Innovation
et territoires de montagne (ITEM) au campus
universitaire de Grenoble (Isère)
● Groupe montagne de la FNSEA

19-20 octobre

Congrès
des entreprises publiques locales
à Tours
(Indre-et-Loire)27^e CONGRÈS : RENFORCER LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE POUR LES MASSIFSDes thèmes au cœur
de l'actualité

Tous les thèmes, au programme du 27^e congrès, ont agité l'actualité au cours de l'année écoulée et posent la question de l'aménagement du territoire montagnard et de la solidarité nationale.

La réforme territoriale, dont la loi a été promulguée le 16 décembre 2010, est déjà concrètement en marche, à travers son volet intercommunal, a priori le plus consensuel. L'initiative des parlementaires de l'Association ayant abouti à la création d'un collège réservé aux élus de la montagne dans les commissions départementales, renouvelées en avril, a prouvé son utilité.

En effet, les projets de schémas départementaux de l'intercommunalité sont parfois entachés de la course au gigantisme, bien au-delà des 5000 habitants, que le législateur rend inopposable en montagne, ce que nos représentants ne cessent de rap-

peler. Parallèlement, le débat sur la réforme des finances et notamment sur la péréquation, verticale et horizontale, a mobilisé les énergies. Le gel des dotations et la nouvelle donne en matière de fiscalité locale, suite à la suppression de la taxe professionnelle,

constituent les deux paramètres fondamentaux à partir desquels la réflexion continue.

Quant aux services publics, école en tête, ils restent une préoccupation constante. La spécificité de l'école en montagne semble en voie d'être reconnue par le ministère aussi bien que par le juge.

Concernant l'aménagement numérique du territoire, qu'il s'agisse du passage à la télévision numérique ou de l'arrivée du très haut débit, les élus en font une priorité et ne se résignent pas à une échéance lointaine qui signerait la relégation de nombreuses communes.

Enfin, le bilan des 25 ans de la loi Montagne présenté par divers corps d'inspection au Premier ministre suscite des réserves de l'Association du fait de certaines lacunes, d'impasses ou de propositions inquiétantes pour l'avenir de la politique de la montagne.

Au menu : réforme territoriale, réforme des finances, services publics, aménagement numérique du territoire, bilan des 25 ans de la loi Montagne.

PROGRAMME

Jeudi 6 octobre

11h : Accueil des congressistes jusqu'à 14h45 (l'Agora)

Déjeuner libre

14h : Ouverture du congrès par Vincent Descœur, député du Cantal, président de l'ANEM, en présence de Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, et de Martial Saddier, président de la communauté de communes de Faucigny-Glières, maire de Bonneville

14h20 : Allocution de Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales

14h50 : Table ronde: L'apport majeur de la montagne à la production d'hydroélectricité (salle plénière)

16h45 : Deux ateliers en parallèle (jusqu'à 18h)
1- La spécificité de l'école en montagne (salle A)
2- L'urgence du déploiement du très haut débit en montagne (salle plénière)

18h : Allocution de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

18h45 : Comité directeur (réservé aux membres du comité directeur) avec Patrick Ollier, ministre chargé des Relations avec le Parlement, membre du comité directeur

Vendredi 7 octobre

8h15 : Assemblée générale (réservée aux adhérents) : rapport d'activité, rapport financier (président, secrétaire général et trésorier)

9h10 : Séance inaugurale. Allocutions de: Martial Saddier, président de la communauté de communes Faucigny-Glières, maire de Bonneville Christian Monteil, président du conseil général de la Haute-Savoie

Le président de l'Assemblée nationale, député-maire d'Annecy-le-Vieux

9h45 : Séance plénière: La réforme territoriale et la nouvelle carte intercommunale

10h30 : Allocution de Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

11h : Suite et fin de la séance plénière

12h30 : Déjeuner

12h45 : Conférence de presse

14h15 : Séance plénière: Péréquation verticale et horizontale: quelle solidarité financière entre les territoires?

16h30 : Allocution de Vincent Descœur, président de l'ANEM

17h30 : Cocktail en mairie de Bonneville

20h30 : Soirée de gala

Quatre ministres
présents à Bonneville

Du fait de l'avancement du congrès sur son calendrier traditionnel et de confirmations tardives de la part des cabinets ministériels, nous n'étions pas en mesure au moment de l'envoi postal de notre programme d'annoncer quels représentants du gouvernement assisteraient à nos travaux. En définitive, quatre ministres seront présents à Bonneville.

Le ministre chargé des Collectivités territoriales, Philippe Richert, ouvrira les travaux du congrès le jeudi 6 octobre en début d'après-midi. Nul doute que sa vision de la mise en place de la réforme des collectivités territoriales sera particulièrement attendue par les élus. Il devrait en effet se prononcer sur l'impact en montagne de la nouvelle organisation intercommunale et sur les orientations qu'entend emprunter le gouvernement pour réformer les mécanismes de péréquation.

Nathalie Kosciusko-Morizet interviendra à l'issue des travaux de cette journée du jeudi, ne manquant pas son rendez-vous quasi-annuel avec les montagnards.

Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, interviendra dans la matinée du vendredi 7 octobre. Il devrait évoquer l'avenir de l'agriculture de montagne dans la PAC et la politique de cohésion de l'après-2013, la numérisation des territoires ou la politique suivie en matière de services publics. Mais le thème auquel les élus seront sans doute le plus attachés, sera celui du bilan des 25 ans de la loi Montagne dans la perspective du prochain Conseil national de la montagne (CNM).

Le quatrième ministre présent à Bonneville sera Patrick Ollier, ministre chargé des Relations avec le Parlement, mais aussi ancien président de l'Association (entre 1994 et 1996). C'est à ce titre qu'il viendra le jeudi en fin d'après-midi assister au comité directeur.

Philippe Richert,
Nathalie
Kosciusko-Morizet,
Bruno Le Maire
et Patrick Ollier
seront au congrès.

Et si son avenir passait par ce fil



L'électricité pour Alli, c'est gagner des heures de lumière et les consacrer à ses études. Parce que l'électricité est essentielle partout dans le monde, nous avons construit au Laos le plus grand barrage hydroélectrique d'Asie du Sud-Est : aujourd'hui, les 1070 MW de Nam Theun 2 permettent à plus de 4 millions de personnes de bénéficier d'une énergie abondante et sans CO₂.

edf.com



L'énergie est notre avenir, économisons-la !





Une électricité qui crée des liens, qui donne de l'énergie aux projets, des régions, une électricité sans frontière, c'est une électricité qui a le bon réseau

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RTE est le réseau de lignes haute et très haute tension pour le transport d'électricité. C'est aussi un réseau d'hommes et de femmes qui apportent l'électricité sur tout le territoire, qui participent aussi bien au développement économique des régions qu'à celui de l'Europe de l'énergie.



Pour en savoir plus, allez sur www.rte-france.com ou sur www.audeladelines.com

RTE, LE RÉSEAU EN LIGNE AVEC L'AVENIR.